



SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif	28
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	39
Evolution des capitaux propres	44
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	45
Ventilation de l'actif net par nature de parts	46
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	47
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	50
Exposition directe sur le marché des devises	51
Exposition directe aux marchés de crédit.....	52
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	53
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	54
Créances et dettes : ventilation par nature.....	55
Frais de gestion, autres frais et charges	56
Engagements reçus et donnés.....	57
Autres informations	58
Détermination et ventilation des sommes distribuables	59
Inventaire.....	69
Inventaire des opérations à terme de devises.....	70

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	71
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	73
Synthèse de l'inventaire	74

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

01/25

La banque centrale européenne a réaffirmé tout au long du mois sa volonté de normaliser sa politique monétaire, tandis que les taux longs continuaient de se tendre. La pente retrouvée sur les marchés obligataires européens nous a amené à rallonger la duration du fonds afin de profiter de cette opportunité. Les premières publications de résultats du secteur bancaire aux Etats-Unis ont été encourageantes, en attendant courant février la majeure partie des autres secteurs. La sortie de l'application d'IA en LLM DeepSeek a généré de nombreuses interrogations dans le secteur technologique, en particulier sur les CAPEX nécessaires dans le futur pour continuer à développer l'IA. A ce stade, cela engendre davantage d'incertitudes sur les investissements à réaliser. Au cours du mois nous avons augmenté notre exposition aux actions jusqu'à atteindre 32%. Cela s'est fait notamment par le biais du secteur financier européen.

02/25

Dans un contexte politique plus incertain, la crainte de pressions inflationnistes suscitées par le programme de Trump, concrétisée par de mauvais chiffres d'inflation outre-Atlantique, laisse progressivement place à des craintes sur la croissance. La baisse de la confiance des consommateurs et la remontée de l'euro en sont des signes. Les taux longs européens ont baissé de près de 10bp. La prime de risque de la France a encore légèrement diminué. Les publications de résultats des entreprises ont montré leur résilience dans un contexte macroéconomique faible. Le secteur financier, et les banques en particulier ont délivré de très bonnes performances, la pentification de la courbe des taux devenant également plus favorable. L'exposition aux actions a été augmentée depuis le début de l'année, permettant de profiter de marchés porteurs. La poche d'obligations d'entreprise a également contribué à la performance, principalement par l'effet du portage.

03/25

L'annonce du plan de relance allemand a été une surprise positive, à la fois par son ampleur et par le consensus politique qui s'est rapidement dégagé. Cela a eu un impact fort avec la remontée des taux longs, en anticipation des besoins de financement pour le plan, mais a aussi soutenu les marchés actions européens. A l'inverse, la politique menée aux Etats-Unis génère un climat plus incertain se reflétant dans les enquêtes et faisant craindre un ralentissement de l'activité économique. Dans ce contexte, nous avons profité de la pentification de la courbe des taux pour rallonger la sensibilité de notre portefeuille obligataire. Le marché primaire a par ailleurs été très dynamique, offrant de nombreuses opportunités d'investissement. Le secteur financier continue à être porté par un contexte de taux favorable et un repositionnement des investisseurs. Sur la partie actions, face à l'incertitude sur la croissance nous avons continué à réduire notre exposition américaine.

04/25

Les annonces de tarifs douaniers lors du 'Liberation day' le 2 avril ont entraîné une forte correction des actifs risqués, illustrée par une baisse marquée des indices actions et une flambée de 100bp de l'indice Crossover. La posture plus conciliante adoptée ultérieurement par l'administration Trump, sous la pression des marchés, a permis aux indices de rebondir fortement. Cependant, l'incertitude sur la situation finale tarifaire, risque d'engendrer un ralentissement économique significatif. De ce fait, la Banque Centrale Européenne pourrait prolonger son cycle de baisse de taux au-delà de ce que nous anticipions en début d'année. Les publications de résultats du premier trimestre ont à nouveau dépassé les attentes pour les banques. Les secteurs impactés par la nouvelle politique de droits de douanes ont donné des guidances relativement prudentes, avec peu de visibilité pour la seconde partie de l'année. Nous avons profité de l'augmentation des spreads de crédit pour nous renforcer sur certains titres obligataires, le rendement offert étant particulièrement attractif pendant l'épisode de volatilité.

05/25

La stabilisation temporaire (?) de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond. Cependant, les investisseurs s'inquiètent face à l'ampleur du déficit budgétaire américain et à la nouvelle politique fiscale "Big, beautiful" que l'administration Trump échafaude. De ce fait, les taux longs sont restés sous pression aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon. Les marchés primaires d'obligations d'entreprises ont été très dynamiques, après une quasi-fermeture en avril, rencontrant une demande importante de la part des investisseurs. Nous avons pu sélectionner différentes émissions attractives, renforçant le poids des obligations corporate dans le portefeuille.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Le secteur financier a continué d'afficher de bonnes performances après les publications des résultats du premier trimestre des banques et des assurances ; nous conservons nos investissements sur ces secteurs. L'exposition aux actions a évolué entre 24% et 30% avec un poids prépondérant de l'Europe.

06/25

Les attaques sur les sites militaires et nucléaires iraniens ont provoqué un regain de volatilité sur le pétrole et les actions européennes. Malgré des tensions importantes sur le budget américain et son impact sur le dollar, les actions américaines ont fortement progressé au cours du mois. Nous avons été actifs sur les obligations d'entreprises avec de nombreuses émissions primaires. L'exposition aux actions a évolué entre 25% et 30% au cours du mois. Dans le portefeuille, les télécoms, la santé et le luxe s'inscrivaient en repli, mais le secteur technologique progressait nettement en Europe (ASML, Infineon) comme aux Etats-Unis (Alphabet, Microsoft, Nvidia). Nous conservons une couverture de change à 50% sur nos actifs en dollar.

07/25

La perspective d'un accord commercial entre les Etats-Unis et plusieurs de ses partenaires comme l'Europe et le Japon a permis un climat porteur sur les marchés au mois de juillet. Nous avons conservé une exposition élevée aux actifs risqués : actions et obligations d'entreprises, afin de pouvoir en profiter. Sans décision de la part des banques centrales, les marchés sont dans l'attente d'un mouvement de baisse de la part de la Fed, et d'une dernière baisse de 25 bp de la BCE. Les courbes de taux ont poursuivi leur pentification, dans un contexte de moindre demande pour les obligations d'Etat. A l'opposé, les obligations d'entreprises continuent d'être largement plébiscitées : les spreads de crédit se sont à nouveau contractés. Cela touche les catégories : Investment Grade comme High Yield. Les flux de capitaux ont également été importants de la part des investisseurs, apportant un soutien ferme à la valorisation des marchés d'obligations corporate. Les premières publications de résultats ont permis de voir la résilience du secteur des équipementiers automobiles avec Forvia et OP Mobility, permettant à leurs obligations de progresser sur le mois. Dans la foulée, OP Mobility a réalisé une émission primaire sursouscrite plus de 10 fois, témoignant de la demande actuelle pour ces actifs. Dans la poche actions, le secteur financier a contribué positivement à la performance, comme le secteur de la technologie.

08/25

Le discours de Jackson Hole a permis à Jérôme Powell de délivrer un message donnant la direction d'une probable baisse de taux pour la prochaine réunion, tandis que la Réserve Fédérale fait l'objet d'une pression importante de Donald Trump. Les spreads de crédit sont restés à un niveau bas, dans un contexte de forte demande de la part des investisseurs pour la classe d'actif, tant en Investment Grade qu'en High Yield. A l'inverse, l'incertitude politique en France sur fond de dégradation des finances publiques a causé un nouvel écartement des spreads souverains. Dans ce contexte, nous avons allégé certaines positions obligataires présentant un rendement moins attractif qu'en début d'année, dans l'optique d'un retour des opérations primaires dès les premières semaines de septembre. Les publications de résultats du premier semestre se poursuivent, mais à ce stade les entreprises en portefeuille ont délivré de manière consistante. L'exposition aux actions a été réduite après la hausse des derniers mois dans une situation où les perspectives d'accélération de la croissance semblent faibles et avec un positionnement des investisseurs élevés sur les actifs risqués.

09/25

Comme cela était largement anticipé, la Fed a baissé ses taux directeurs de 25bp et le marché table sur deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés, se montrant un peu plus optimiste quant à la croissance de la zone Euro mais ne délivrant aucun signal relatif à la politique monétaire des prochains mois. Les marchés actions ont poursuivi leur hausse portée par le secteur de la technologie, les banques et les métaux. Nous avons renforcé notre exposition en Asie et au Japon. Les spreads se sont compressés sur l'ensemble du crédit, induisant une surperformance du High Yield par rapport aux émetteurs les mieux notés. En particulier, la dégradation de la notation de la France et le rehaussement des notes italienne et espagnole n'ont eu que peu d'impact sur les primes de risque Corporate. Le marché primaire est resté très dynamique.

10/25

En dépit d'un shutdown américain plus long que d'ordinaire, privant le pays de statistiques, les marchés actions ont progressé, portés par des bons résultats du troisième trimestre. La confirmation des baisses de taux par la Fed et une détente bienvenue sur les marchés obligataires ont également été un facteur de soutien pour les marchés actions, comme la perspective d'un accord entre les Etats-Unis et la Chine. Les marchés de crédit ont été plus volatils avec la faillite de First Brands aux Etats-Unis et les commentaires sur les risques existants sur les actifs de dette privée. Le secteur de la technologie a continué à surperformer dans le portefeuille. Les bons résultats de LVMH et Sanofi ont permis aux titres de rebondir, de même Stellantis a rassuré sur sa capacité à redresser sa situation. Nous avons augmenté l'exposition aux actions, notamment au Japon et en Asie.

11/25

La 'shutdown' américain a privé les marchés de la plupart des statistiques économiques ce mois-ci, dans l'attente d'une possible baisse du taux directeur lors de la prochaine réunion de la Fed. Malgré une bonne publication de résultats de la part de Nvidia, le secteur de la technologie est resté fortement challengé durant le mois avec des performances négatives. Nos convictions dans le secteur pharmaceutiques ont délivré de solides hausses avec AstraZeneca et Eli Lilly.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Sur la poche obligataire, les spreads de crédit sont restés globalement stables sur le mois, tandis que la courbe des taux s'est légèrement pentifiée sur la partie longue des obligations d'Etat. L'exposition aux actions a évolué entre 27% et 32% au cours du mois.

12/25

Les publications des statistiques américaines ont repris après la fin du 'shutdown', donnant une image contrastée de la situation économique : la croissance persiste mais à un rythme moindre et avec une certaine hétérogénéité entre les secteurs. Les CAPEX monumentaux dans l'IA sont l'un des principaux soutiens à l'économie. Le chômage poursuit sa lente remontée, alimentant les attentes de baisse de taux de la Fed en 2026, après une baisse en décembre. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés. De notre point de vue, une baisse de taux en 2026 est probable étant donné la faiblesse de la demande et le niveau d'inflation contenu. En France, l'impasse politique se poursuit maintenant les spreads souverains sous pression. Dans ce contexte, les marchés ont affiché une progression, en particulier les secteurs cycliques comme les banques et les matières premières. Dans le portefeuille, les titres Société Générale, BPER et Santander ont contribué à la performance, comme Newmont. L'exposition aux actions a évolué entre 30 et 34% au cours du mois. Nous maintenons une duration relativement basse en privilégiant le portage apporté par les obligations d'entreprises. Nous avons initié une couverture partielle sur l'exposition au dollar.

Sur la période, Sycomore Allocation Patrimoine enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période*	Performance de l'indice (€STR Capitalisé + 2% pour les parts R; €STR Capitalisé + 2.8% pour les parts I et X)
I	+6.43%	+4,79%
R	+5.37%	+4,79%
R USD	+19.50%	+4,79%
RD**	+5.37%	+4,79%
X	+6.21%	+4,79%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance calculée coupons réinvestis

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En date du 27 janvier 2025, la documentation réglementaire du FCP a été mise à jour pour refléter les changements suivants :

- Mise en conformité de l'approche extra-financière du fonds avec les exigences du nouveau référentiel du label ISR ainsi qu'avec l'approche extra-financière du fonds maître ;
- Précision selon laquelle le fonds maître du FCP ne peut investir plus de 10% de son actif net dans des OPC ;
Changement de dénomination de la part « X » du fonds maître dans laquelle le fonds nourricier est investi, désormais dénommée part « MF ».

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE I	169.28	542 089.45		180.16	155 010.78	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	146.68	734 221.02		154.55	634 334.86	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R USD	108.91	1 033.53		130.15	1 212.38	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE RD	140.34	11 386.00	205 078 655.93	147.87	8 520.00	131 311 467.23
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE X	112.82	34 637.47		119.83	32 965.90	

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

INSTRUMENTS DERIVES ET TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le Fonds nourricier n'utilise pas de produits dérivés.

Des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés par le Fonds Maître pour des besoins de gestion, sans possibilité de surexposition. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition du Fonds Maître aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de son actif net.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds maître s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Au 31 décembre 2025, aucun titre n'était prêté dans le fonds qui ne détenait en conséquence aucune garantie.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Market. Sycomore Global Market reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 décembre 2025, le FCP détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- SYCOMORE NEXT GENERATION MF

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat Option	0
Vente Option	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	9
Vente OPCVM	81
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0
Achat BTF	0
Vente BTF	0

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE
Identifiant d'entité juridique : 9695 00M6AZQDFB4EF 50
Date de publication : 23/01/2026

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel que mentionné dans le prospectus, la stratégie d'investissement de Sycomore Allocation Patrimoine, en tant que Fonds nourricier investissant au moins 95% de son actif net en parts du compartiment Sycomore Next Generation de la SICAV de droit luxembourgeois Sycomore Fund SICAV (le « Fonds Maître »), est responsable sur le plan social. Toutes les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds nourricier doivent être prises en compte au niveau du Fonds Maître.

Au niveau du Fonds Maître, le processus de recherche et de sélection d'actions et d'obligations d'émetteurs du secteur privé de l'univers d'investissement intègre, dans tous les cas, des critères extrafinanciers contraignants et surpondère les sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec l'objectif d'une croissance durable. Dans le cadre de Sycomore Next Generation, des critères extrafinanciers sont utilisés pour exclure les entreprises présentant des risques majeurs en matière de développement durable et pour favoriser les entreprises qui s'attaquent aux problèmes sociétaux et environnementaux au bénéfice des générations futures. Notre sélection de titres est actuellement dominée par trois thèmes clés : l'accomplissement au travail, la transition énergétique et environnementale et la qualité de vie.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Fonds Maître ou le Fonds nourricier sont conformes aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'ils promeuvent.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettant de mesurer la réalisation de chacun des critères environnementaux ou sociaux promus par le Fonds nourricier eu égard à son investissement dans son Fonds Maître doivent être appréciés au niveau de ce dernier.

Le Fonds Maître évaluera l'atteinte de chacun des critères environnementaux ou sociaux à l'aide des indicateurs de durabilité suivants dans le cadre du suivi des sociétés détenues :

- **Notation SPICE des sociétés détenues :** SPICE^[1] est l'acronyme de Société et sous-traitants, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement (*Society & Subcontractors, People, Customers, Investors, Environment*). Cette notation évalue le caractère durable de la performance des entreprises. Elle intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux dans les pratiques commerciales et dans les offres de produits et services des sociétés. L'analyse prend en compte un ensemble de critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 notes sont pondérées de telle sorte que les enjeux environnementaux pèsent 20% (note E de SPICE), sociaux 40% (notes S, P et C) et de gouvernance 20% (50% de la note I).
- **Au niveau sociétal : la contribution sociétale des produits et services.** L'évaluation de la contribution sociétale^[2] allie les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles).
- **Au niveau du capital humain,** deux indicateurs concernent l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») ainsi que les ODD 3, 4, 5 et 10 pour le premier :
 - **La notation « Happy@Work »^[3] :** Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

- La notation « Good Jobs »^[4], un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
- Au niveau environnemental : l'indicateur Net Environmental Contribution^[5] (NEC, ou contribution environnementale nette). La NEC permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise contribue à la transition écologique. Le score résultant s'échelonne de -100% pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100% pour les activités à fort impact positif net. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).
- Notation « Good in Tech » des sociétés détenues.
- Conformité des Etats émetteurs à la Charte des Nations unies.
- Conformité des Etats émetteurs au modèle de notation par pays du Gestionnaire.
- Respect par les sociétés détenues de la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire.
- Conformité des sociétés détenues au processus d'analyse des controverses du Gestionnaire.
- Conformité des sociétés détenues à la politique PAI du Gestionnaire.

En outre, le Fonds Maître présentera également les deux indicateurs suivants par rapport à son indicateur de référence :

- La contribution environnementale nette (NEC) : A fin 2025, elle s'élevait à 8% versus 5% pour l'Eurostoxx Net Return
- L'intensité carbone: A fin 2025, elle s'élevait à 612 kg.eq.CO2/k€ versus 1013 kg.eq.CO2/k€ pour l'Eurostoxx Net Return

^[1] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document

^[2] Ibid

^[3] Ibid

^[4] Ibid

^[5] Ibid

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

A fin 2024:

- La contribution environnementale nette (NEC) s'élevait à 8% versus 0% pour l'Eurostoxx Net Return
- L'intensité carbone s'élevait à 638 kg.eq.CO2/k€ versus 940 kg.eq.CO2/k€ pour l'Eurostoxx Net Return

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds Maître réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.

La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Fonds nourricier s'engage à investir un minimum de 20% de son actif net dans des actifs sous-jacents répondant à des critères d'investissement durable en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre (4) niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement au niveau du Fonds Maître.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable au niveau du Fonds Maître :

1. Conformément à la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. Les entreprises faisant l'objet d'une classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. Notation SPICE inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur une ou plusieurs incidences négatives.
4. Selon la politique d'incidence négative (PAI) de Sycomore AM^[8] : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement SFDR est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies/Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[8] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au niveau du Fonds Maître, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité impliquent des indicateurs à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.
2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique PAI : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[9] [lien](#)

[10] <https://sciencebasedtargets.org/>

[11] <https://iceberedatalab.com/solutions.php>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, au niveau du Fonds Maître, les analystes examinent systématiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'Homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

indirectement par le biais de ses investissements dans le Fonds Maître, comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte au niveau du Fonds Maître pour tout investissement du portefeuille à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable au niveau du Fonds Maître, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principales incidences négatives.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Fonds nourricier et du Fonds Maître.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

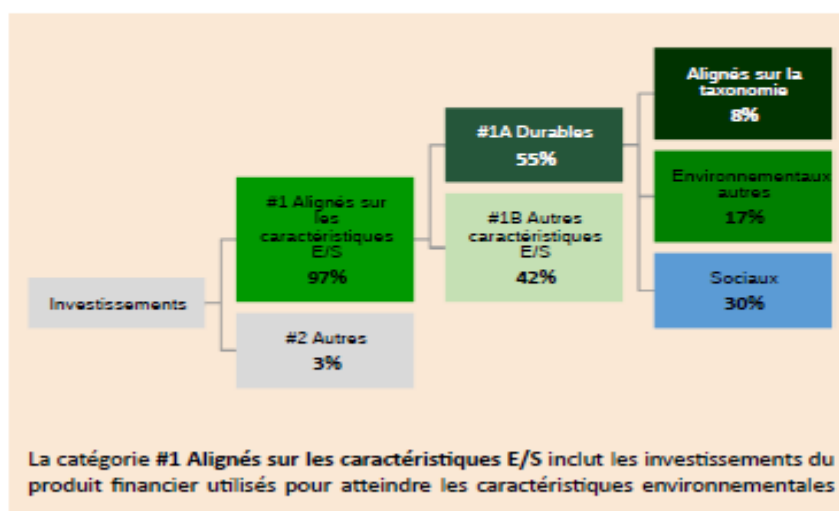
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Vigie SA	Utilities	2.55	FRA
LOXAM SAS	Industrials	2.12	FRA
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	Credit fund	1.89	EUR
Enel SpA	Utilities	1.58	ITA
Orange SA	Communication Services	1.36	FRA
Altearea SCA	Real Estate	1.35	FRA
Mobilux Finance SAS	Consumer Discretionary	1.35	FRA
Italy	Govies	1.32	ITA
Roquette Freres Societe anonyme	Health Care	1.31	FRA
Forvia SE	Consumer Discretionary	1.23	FRA
Prysmian S.p.A.	Industrials	1.16	ITA
Lutech	Information Technology	1.15	ITA
Credit Agricole Assurances SA	Financials	1.11	FRA
Tereos	Consumer Staples	1.11	FRA
Banijay	Communication Services	1.09	FRA



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrials	12.87
Financials	12.04
Consumer Discretionary	11.63
Communication Services	8.78
Utilities	6.05
Health Care	5.26
Information Technology	5.09
Materials	3.83
Real Estate	3.82
Consumer Staples	3.61
Govies	2.50

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

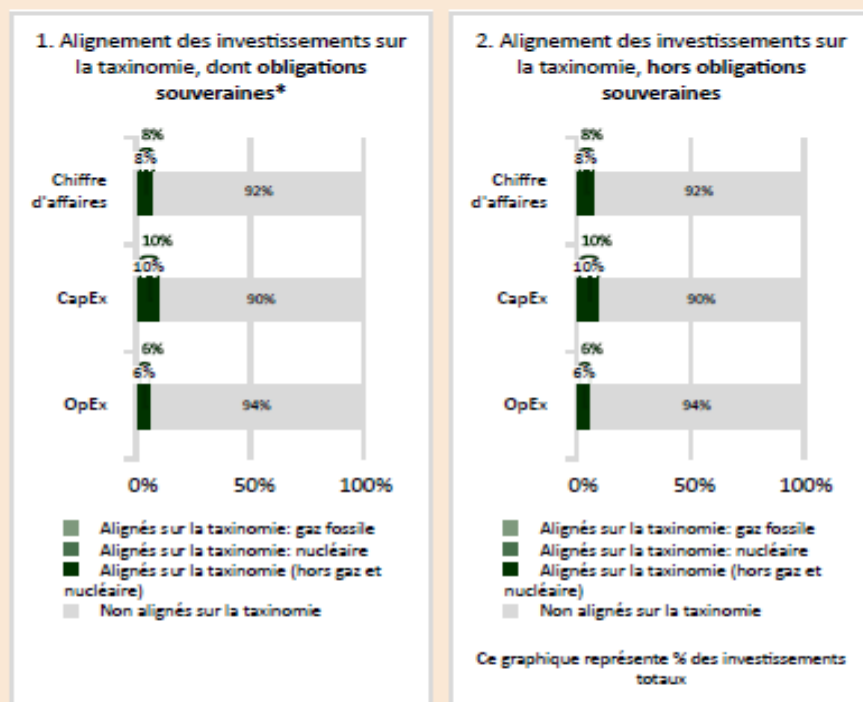
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Données MSCI

Couverture données chiffre d'affaires: 74%

Couverture données Capex: 48%

Couverture données Opex: 39%

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes représente 5%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté depuis l'année dernière. (de 6% à 8%)

financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 17%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social représente 30%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3% des investissements étaient inclus dans la catégorie « autres ». Ils comprennent les instruments de trésorerie et les instruments dérivés. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les critères suivants ayant force obligatoire s'appliquent au Fonds Maître.

Au niveau des sociétés détenues, le Fonds Maître réalisera des investissements durables, qui répondront à des critères environnementaux ou sociaux, basés sur l'ensemble des filtres de sélection et d'exclusion suivants :

- **Un filtre de sélection des principales opportunités ESG** : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable, en sélectionnant les entreprises émettant des actions et/ou des obligations qui satisfont au moins l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - Une note **Happy@Work** strictement supérieure à 3/5 au sein du volet Collaborateurs de notre méthodologie SPICE ;
 - Une note **NEC** (« Net Environmental Contribution ») strictement supérieure à 0 % au sein du volet Environnement de notre méthodologie SPICE ;
 - Une **Contribution sociétale** strictement supérieure à 0% au sein du volet Environnement de notre méthodologie SPICE ;

- Une notation « Good in Tech » supérieure ou égale à 3/5 (ce qui signifie que la société affiche une note Risque client supérieure ou égale à 3/5) au sein du volet Client de notre méthodologie SPICE. Par le biais de la notation « Good in Tech », le Fonds Maître vise à investir dans des sociétés dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement.
- **Un filtre d'exclusion** : sont exclues les entreprises pour lesquelles les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises ou de générer des incidences négatives majeures. Une société est ainsi exclue du Fonds Maître si :
 - elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
 - elle a obtenu une note SPICE inférieure ou égale à 2,5/5 ; ou
 - si l'entreprise est visée par une controverse de niveau 3/3.

Pour les obligations d'État :

- **Un filtre d'exclusion** : Basée sur la Charte des Nations unies : Les pays qui ne sont pas signataires de la Charte des Nations unies sont exclus de l'univers d'investissement. En outre, les pays visés par les sanctions financières internationales sont également exclus.
- **Un filtre de sélection** : Avec une notation minimum en modèle de notation par pays Sycomore AM. Le modèle de notation ESG repose sur 5 catégories de critères : environnement, gouvernance, santé économique, corruption et droits de l'homme, inclusion sociale. Un pays est également automatiquement exclu s'il affiche une note strictement inférieure à 1 concernant n'importe quel volet donné.

Au niveau du produit, la Société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds Maître concernant les deux indicateurs suivants :

- La contribution environnementale nette (NEC) ;
- L'intensité carbone.

En complément, le Fonds Maître s'engage en la faveur de l'élément suivant ayant force obligatoire :

- Le Fonds Maître investira au moins 25% de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.
- Il convient de noter que ce pourcentage est exprimé par rapport à l'actif net du Fonds Maître. Lorsqu'il s'agit d'investissements du Fonds Maître dans des sociétés, le Fonds Maître s'engage à investir au moins 50% dans des actions de société répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées dans le présent document, c'est-à-dire que 50% des entreprises détenues sont des investissements durables.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Le fonds a surperformé son indice de marché large.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.05.07 17:54:30 +02:00

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	130,993,666.04	204,522,946.51
OPCVM	130,993,666.04	204,522,946.51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	130,993,666.04	204,522,946.51
Créances et comptes d'ajustement actifs	8,457.05	399,761.37
Comptes financiers	568,629.95	602,766.65
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	577,087.00	1,002,528.02
TOTAL ACTIF I+II	131,570,753.04	205,525,474.53

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	124,245,196.56	193,670,206.32
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	85,726.16	92,165.79
Résultat net de l'exercice	6,980,544.51	11,316,283.82
Capitaux propres I :	131,311,467.23	205,078,655.93
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	131,311,467.23	205,078,655.93
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	259,285.81	446,818.60
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	259,285.81	446,818.60
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	131,570,753.04	205,525,474.53

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	34,871.60	10,902.03
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	9,425.87	25,449.51
Sous-total Produits sur opérations financières	44,297.47	36,351.54
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-179.06	-2,691.76
Sous-total charges sur opérations financières	-179.06	-2,691.76
Total Revenus financiers nets (A)	44,118.41	33,659.78
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	3,279.55	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,887,861.76	-2,467,065.73
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-1,884,582.21	-2,467,065.73
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-1,840,463.80	-2,433,405.95

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	147,517.89	176,315.42
Sous-total Revenus nets I = C + D	-1,692,945.91	-2,257,090.53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	9,050,865.66	3,024,239.55
Frais de transactions externes et frais de cession	-408.00	-812.70
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	9,050,457.66	3,023,426.85
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1,851,531.24	-154,571.74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	7,198,926.42	2,868,855.11
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	10,105.23	11,518,340.94
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	10,105.23	11,518,340.94
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1,464,458.77	-813,821.70
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1,474,564.00	10,704,519.24
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	6,980,544.51	11,316,283.82

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP Sycomore Allocation Patrimoine (le fonds Nourricier) est de réaliser, sur une période de trois ans, une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé augmenté de 2% pour les parts "R" et l'€STR capitalisé augmenté de 2.8% pour les parts "I" et "X", en étant investi en permanence et à hauteur d'au moins 95% de son actif net en parts du fonds Sycomore Next Generation (le fonds Maître), compartiment de la SICAV Luxembourgeoise Sycomore Fund Sicav. Le fonds Nourricier investira en parts "MF" du fonds Maître, et pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Le fonds Maître a pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement socialement responsable reposant sur une allocation discrétionnaire entre plusieurs classes d'actifs.

La performance du fonds Nourricier pourra être inférieure à celle du fonds Maître en raison de ses propres frais de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	162.85	145.62	159.07	169.28	180.16
Actif net (en k EUR)	164,604.06	91,521.66	91,624.92	91,766.24	27,927.61
Nombre de titres					
Parts C	1,010,709.26422	628,466.05688	575,977.94271	542,089.45465	155,010.77586

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	10.85	-3.34	-0.20	2.36	9.82
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.75	-0.37	-0.90	-0.96	-0.98

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	145.41	128.73	139.23	146.68	154.55
Actif net (en k EUR)	190,156.63	137,640.36	117,215.80	107,697.62	98,039.00
Nombre de titres					
Parts C	1,307,680.69875	1,069,164.17053	841,873.04434	734,221.01797	634,334.85865

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	9.74	-2.97	-0.18	2.05	8.48
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.46	-1.65	-2.13	-2.28	-2.34

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	118.57	98.51	110.28	108.91	130.15
Actif net (en k EUR)	247.85	172.38	113.33	108.71	134.36
Nombre de titres					
Parts C	2,377.07181	1,867.35271	1,135.12271	1,033.53271	1,212.38271

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	6.96	-2.13	-0.13	1.47	6.08
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.44	-1.18	-1.52	-1.63	-1.68

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	139.12	123.17	133.21	140.34	147.87
Actif net (en k EUR)	4,553.88	3,309.68	2,124.94	1,597.97	1,259.92
Nombre de titres					
Parts D	32,731.50637	26,870.50637	15,951.00000	11,386.00000	8,520.00000

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-2.84	-	-	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-0.45	-1.58	-2.04	-2.18	-2.24

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	109.20	97.45	106.24	112.82	119.83
Actif net (en k EUR)	6,006.83	4,915.57	4,468.57	3,908.12	3,950.59
Nombre de titres					
Parts C	55,005.89830	50,440.89830	42,060.89830	34,637.46930	32,965.89830

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	7.26	-2.23	-0.13	1.57	6.54
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.31	-0.45	-0.80	-0.86	-0.88

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	110.81	98.15
Actif net (en k EUR)	3,682.88	2,735.38
Nombre de titres		
Parts C	33,235.52502	27,868.84121

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts C	7.42	-2.26
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts C	-0.31	-1.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Commission de souscription	Frais de fonctionnement et de gestion
I	FR0010474015	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive	5% Taux maximum	0.80% TTC annuel maximum
				2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).		
R	FR0007078589	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
RD	FR0012818227	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
R USD	FR0013065604	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
X	FR0013320322	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les OPC gérés par Sycomore AM ou par ses filiales	10% Taux maximum	0.80% TTC annuel maximum

Part	Code ISIN	Minimum de souscription
I	FR0010474015	Aucun
R	FR0007078589	Aucun
RD	FR0012818227	100 €
R USD	FR0013065604	100 €
X	FR0013320322	100 €

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gate ») :

Les porteurs sont informés de l'existence d'un dispositif de plafonnement des rachats au niveau du fonds Maître.

Ce mécanisme permet au Conseil d'Administration du fonds Maître de ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande.

En tant que nourricier, Sycomore Allocation Patrimoine est considéré de manière égalitaire avec les autres porteurs du fonds Maître et supporte donc, au même titre que l'ensemble des porteurs du fonds Maître, le mécanisme de gate mis en place au niveau de ce dernier.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission demouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème				
		Part X	Part I	Part R	Part RD	Part R USD
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (Commissaire aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques...)	Actif net	Taux annuel TTC maximum				
		0.80%		1.60%		
Frais indirects (fonds Maître)	Actif net	Néant*				
Commission de surperformance	Actif net	Néant	15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé + 2.8% avec High Water Mark	15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé + 2.00% avec High Water Mark		

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

*Le fonds Nourricier est investi en parts "MF" du fonds Maître. Ces dernières ne supportent pas de frais, de sorte que la performance du fonds Nourricier ne soit pas grevée par le prélèvement de frais au niveau du fonds Maître.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance : A compter du 1^{er} juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1^{er} janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part R USD

Capitalisation pour la part X

Capitalisation et/ou Distribution pour la part RD

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part R USD

Capitalisation pour la part X

Capitalisation et/ou distribution pour la part RD

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	205,078,655.93	215,547,549.55
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	21,836,269.79	35,043,708.73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-102,823,557.58	-57,620,964.19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,840,463.80	-2,433,405.95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9,050,457.66	3,023,426.85
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10,105.23	11,518,340.94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	131,311,467.23	205,078,655.93

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	85,765.02754
Nombre de titres rachetés	472,843.70633
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	42,917.00686
Nombre de titres rachetés	142,803.16618
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	198.35000
Nombre de titres rachetés	19.50000
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	2,866.00000
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	1,671.57100
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	201.14
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0007078589	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	98,038,997.35	634,334.85865	154.55
FR0010474015	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	27,927,607.03	155,010.77586	180.16
FR0012818227	RD	Revenus nets : Capitalisation et/ou distribution Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation et/ou distribution	EUR	1,259,917.27	8,520.00000	147.87
FR0013065604	R USD	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	USD	134,358.65	1,212.38271	130.15
FR0013320322	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,950,586.93	32,965.89830	119.83

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	568.63	-	-	-	568.63
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	568.63

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	568.63	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	568.63	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2309822950	SYCOMORE NEXT GENERATION XDI	Sycomore Asset Management SA	Dynamic Allocation	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	130,993,666.04
TOTAL						130,993,666.04

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	8,457.05
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	8,457.05
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	161,792.77
Autres créditeurs divers	97,493.04
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	259,285.81

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	203,755.57	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,628,280.54	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,776.17	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,083.21	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	30,966.27	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	3,279.55	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	130,993,666.05
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-152,456.91	-524,223.78
Sommes distribuables au titre du revenu net	-152,456.91	-524,223.78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-152,456.91	-524,223.78
Total	-152,456.91	-524,223.78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,522,289.61	1,280,839.84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,522,289.61	1,280,839.84
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,522,289.61	1,280,839.84
Total	1,522,289.61	1,280,839.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-1,490,066.63	-1,676,306.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1,490,066.63	-1,676,306.84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,490,066.63	-1,676,306.84
Total	-1,490,066.63	-1,676,306.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,384,394.75	1,509,500.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	5,384,394.75	1,509,500.61
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5,384,394.75	1,509,500.61
Total	5,384,394.75	1,509,500.61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-2,042.05	-1,692.00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2,042.05	-1,692.00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,042.05	-1,692.00
Total	-2,042.05	-1,692.00
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,379.17	1,523.60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	7,379.17	1,523.60
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7,379.17	1,523.60
Total	7,379.17	1,523.60
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-19,149.00	-24,872.28
Sommes distribuables au titre du revenu net	-19,149.00	-24,872.28
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19,149.00	-24,872.28
Total	-19,149.00	-24,872.28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	85,726.16	92,165.79
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	69,195.51	22,397.37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	154,921.67	114,563.16
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	154,921.67	114,563.16
Capitalisation	-	-
Total	154,921.67	114,563.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	11,386.00000
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-29,231.32	-29,995.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	-29,231.32	-29,995.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-29,231.32	-29,995.63
Total	-29,231.32	-29,995.63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	215,667.38	54,593.69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	215,667.38	54,593.69
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	215,667.38	54,593.69
Total	215,667.38	54,593.69
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				130,993,666.04	99.76
OPCVM				130,993,666.04	99.76
SYCOMORE NEXT GENERATION XDI	109,727.5827	1,193.81	EUR	130,993,666.04	99.76
Créances				8,457.05	0.01
Dettes				-259,285.81	-0.20
Autres comptes financiers				568,629.95	0.43
TOTAL ACTIF NET			EUR	131,311,467.23	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total					
			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	130,993,666.04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	577,087.00
Autres passifs (-)	259,285.81
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	131,311,467.23